



Avignon, le 24 juillet 2019

Persistance d'un épisode de pollution de l'air par l'ozone

Compte-tenu de la persistance de l'épisode de pollution de l'air par l'ozone, le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud active la procédure d'alerte de niveau 2 relative à la pollution de l'air par l'ozone pour la journée du 25 juillet 2019.

Le préfet de Vaucluse décide la mise en œuvre des **mesures d'urgence** suivantes :

- **Abaissement de 20 km/h des vitesses maximales** autorisées sur l'ensemble des voiries du département, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h.
- **Renforcement des contrôles sur les routes :**
 - contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
 - contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ;
 - contrôles de l'homologation des dispositifs d'échappement des véhicules par les forces de police et de gendarmerie ;
 - vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
 - contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs.
- **Renforcement des contrôles liés à l'interdiction de brûlage** des déchets verts à l'air libre.

En complément, les transports en commun assurés par la TCRA seront gratuits la journée du 25 juillet 2019.

Il est vivement recommandé de privilégier les transports en commun à la voiture individuelle. Pour ces dernières, les réflexions se poursuivent quant au périmètre d'application de la circulation différenciée.

Le préfet de Vaucluse rappelle la nécessité d'acquérir la vignette Crit'Air sur le site Internet :

https://www.certificat-air.gouv.fr/docs/CQA_Formulaire_demande_courrier.pdf

Le travail se poursuit dans l'agglomération d'Avignon, en lien avec les collectivités locales, pour examiner les conditions de mise en œuvre de cette mesure de circulation différenciée avec vignettes Crit'Air en fonction de l'évolution de l'offre de transports en commun dans l'agglomération.

Par ailleurs, des possibilités de covoiturage sont listées sur le site : <http://www.vaucluse.fr/no-cache/fr/acces-pratiques/actualites/actualite-detail/actualites/le-conseil-departemental-sengage-pour-le-covoiturage>

Pour toute information complémentaire :

- sur l'évolution du pic de pollution : <https://www.atmosud.org>
- sur les recommandations sanitaires : <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur>

Contact Presse

pref-communication@vaucluse.gouv.fr

04 88 17 80 41 / 38